

Annexe au règlement intérieur relative au cadre sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022

Potentiellement évolutive en fonction de la situation épidémique

Références :

Cadre sanitaire élaboré en Juillet 2021

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en oeuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux, chacun déclenchant des cadres plus ou moins rigoureux.:

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Au 6 Septembre 2021 : Niveau Jaune

LE RÔLE ESSENTIEL DES PARENTS

- ❖ Les parents doivent surveiller l'apparition de symptômes chez leur(s) enfant(s) et prendre quotidiennement leur température avant qu'il(s) ne parte(nt) au collège.

La température doit être inférieure à 38°C.

En cas de doute, il conviendra de mettre en œuvre un test PCR dans les meilleurs délais.



FONCTIONNEMENT INTERNE ET CIRCULATION

- ❖ Dans la cour, les élèves sont invités à rester par niveau dans les zones dédiées. Les zones changeront chaque semaine.

2 / 4

- ❖ **Le masque s'il est requis, comme dans les espaces intérieurs, doit assurer une filtration à 90 %.** Il appartient aux familles de les fournir à leur(s) enfant(s).

Il doit être changé après la restauration et conservé dans une pochette individuelle quand il n'est pas utilisé.

Quand le masque n'est pas obligatoire en extérieur, mais lorsqu'il l'est en intérieur, il conviendra de faire preuve d'une grande vigilance pour acquérir le réflexe de le repositionner sur le visage.

- ❖ A l'entrée et à la sortie du collège, les élèves devront obligatoirement se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique (*fourni par l'établissement à la grille*). Des flacons de gel seront également disponibles dans chaque salle de cours ainsi qu'à l'entrée et à la sortie du réfectoire.

Les élèves ont cours dans les salles notées à l'emploi du temps, en revanche il importe que pour éviter un brassage trop important, ils utilisent l'escalier A ou l'escalier B en fonction de ce qui suit :

L'escalier A est utilisé pour les salles 10,11, 12, 18, 19, 20,21,22, 27 et 28

L'escalier B est utilisé pour les salles 13,14, 15, 16, 17, 23, 24,25 et 26.

LES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.



2 / 8

La distanciation physique

Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à l'établissement de l'organiser selon les principes développés dans un protocole précis.

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. En application du cadre sanitaire, les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

- ❖ **L'entrée en salle de restauration s'effectue par la porte de gauche et la sortie par la porte de droite.**
- ❖ Au moment de la sonnerie, l'organisation est la même que pour la sortie des élèves en récréation.
- ❖ Une fois à l'extérieur, les élèves externes se dirigent vers la sortie, où ils patientent en file indienne (*distance minimum d'un mètre*), pour le lavage obligatoire des mains au gel hydro-alcoolique (*à la grille*).
- ❖ En fonction du protocole d'accès à la cantine, une partie des élèves se rend directement au réfectoire et se range en file indienne, toujours en respectant la distance minimum d'un mètre.
- ❖ Les autres élèves vont dans la cour, en respectant le protocole sanitaire habituel.
- ❖ Les élèves conservent une même place pendant une période, déjeunent avec les élèves du même niveau.
- ❖ Un roulement est effectué par semaine pour l'ordre de passage.



A / A

SYMPTOMES SURVENANT EN MILIEU SCOLAIRE

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'isolement sera requis pendant 7 jours pour les cas contact à risque pour les élèves ne justifiant pas d'une vaccination complète.

Ceux qui pourront justifier d'une vaccination complète pourront continuer les cours en présentiel.

RETOUR DE L'ETRANGER

Sans vaccination, il sera de bon aloi d'effectuer un test PCR et de présenter un résultat négatif avant de suivre les cours en présentiel.

VACCINATION et PASSE SANITAIRE

La vaccination est recommandée pour les élèves de 12 à 17 ans afin de permettre des activités scolaires ou périscolaires qui pourraient les amener à rencontrer d'autres usagers.

Pour le stage d'observation des élèves de 3^e, le passe sanitaire pourrait être demandé par la structure d'accueil.